

Bac Pro Technicien du Froid et du Conditionnement d'Air (Bac Pro TFCA)

Objectifs

Le titulaire du Bac Pro TFCA planifie, prépare et effectue l'assemblage de toutes les pièces des systèmes frigorifiques qui seront ensuite mis en service. En outre, il entretient, inspecte, vérifie et répare ces systèmes en cas de défaillance. Les principales activités professionnelles retenues sont :

- Prendre en charge les installations.
- Préparer la mise en œuvre.
- Réaliser le montage de l'installation.
- Préparer la mise en service des installations.
- Mettre en service les installations.
- Surveiller les installations.
- Conduire les installations.
- Suivre la coordination des entretiens et des travaux
- Assurer le dépannage des installations.
- Gérer l'installation en fin de vie.
- Communiquer avec les clients et les usagers, le personnel de l'entreprise, les constructeurs et les fournisseurs.

Entreprises d'accueil

- Entreprises de maintenance, du maintien de la chaîne du froid dans le secteur alimentaire, pharmaceutique et biochimique.
- Entreprises de production de froid industriel.
- Entreprises de climatisation de confort des particuliers et du tertiaire.

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : après la 3^e.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

| Code diplôme | Code RNCP |
|--------------|-----------|
| 40025509 | 4088 |

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac.

Durée de la formation

750 heures par an.
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

Semaines complètes en UFA et en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Lycée La Chartreuse Paradis

2 rue du Pont de La Chartreuse
43700 BRIVES-CHARENSAC
04 71 09 83 09
lycee.pro@pole-lachartreuse.fr
www.pole-lachartreuse.fr

Contenu de formation

| | Matières |
|---------------------------|---|
| Matières générales | Français |
| | Mathématiques et Sciences |
| | Anglais |
| | Prévention-Santé-Environnement (P.S.E.) |
| | Arts Appliqués |
| | E.P.S. |
| Matières professionnelles | Accompagnement |
| | Enseignement Pro |

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

| Epreuves | Coeff. | Type | Forme |
|--|----------|----------|--------------------------|
| E1 : Sciences et Technique | | | |
| • Analyse scientifique et technique d'une installation | 3 | Ponctuel | Ecrit |
| • Mathématiques et Sciences physiques | 2 | Ponctuel | Ecrit |
| • Travaux pratiques de Sciences physiques | 1 | Ponctuel | Pratique |
| E2 : Technologie, Préparation d'une opération | 2 | CCF | Pratique, Ecrit, Oral... |
| E3 : Formation en milieu professionnel | | | |
| • Présentation d'un dossier d'activité | 2 | CCF | Pratique, Ecrit, Oral... |
| • Implantation, réalisation | 3 | CCF | Pratique, Ecrit, Oral... |
| • Mise en service, réglage et contrôle | 3 | CCF | Pratique, Ecrit, Oral... |
| E4 : Langue Vivante | 2 | Ponctuel | Ecrit |
| E5 : Français, Histoire Géographie, Enseignement moral et civique | | | |
| • Français | 3 | Ponctuel | Ecrit |
| • Histoire, géographie | 2 | Ponctuel | Ecrit |
| E6 : Arts Appliqués et cultures artistiques | 1 | CCF | Pratique, Ecrit, Oral... |
| E7 : E.P.S. | 1 | CCF | Pratique |
| Epreuves facultatives | Pts > 10 | | |
| • Langue vivante | | Ponctuel | Oral |
| • Hygiène Prévention Secourisme | | CCF | |

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Références : Taux moyens du CFA régional

| | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|-----------------------------------|---------------|--|
| Taux de réussite globaux | 90% | 87,06% | 83,99% |
| • Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...) | 92% | 96,69% | 97,26% |
| • Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...) | 95% | 91,89% | 89,20% |
| • Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...) | 88% | 82,24% | 80,73% |
| • Niveau 6 (Formations Bac+3) | 80% | 60% | 68,75% |
| • Niveau 6 (Formations Bac+3) | 75% | - | - |
| Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) | 44% | 70% | 82% (dont taux de poursuite d'étude) |
| Taux de poursuite d'étude | 44% | 18% | |
| Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) | Résultats enquête en cours | 87% | 88% |

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- BTS Fluides, énergies, domotique option B froid et conditionnement d'air.

Débouchés professionnels :

- Technicien dépanneur en génie frigorifique.
- Technicien d'exploitation et de maintenance génie frigorifique.
- Metteur au point.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 8 827 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de moins de 18 ans | Apprenti de 18 à 20 ans | Apprenti de 21 à 25 ans | Apprenti de 26 ans et plus |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1 ^{ère} année | 27% | 43% | 53%* | 100 %* |
| 2 ^{ème} année | 39% | 51% | 61 %* | 100 %* |
| 3 ^{ème} année | 55% | 67% | 78 %* | 100 %* |

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2^{nde} professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.
- Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1^{ère} année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3^e année d'exécution du contrat
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2021.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité (A, B, F, G, J).
- Gare SNCF à proximité (Le Puy-en-Velay).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Le Lycée La Chartreuse Paradis est partenaire avec de nombreuses entreprises locales et régionales depuis de plus de 20 années dans le domaine du numérique et de l'informatique.
- Le Lycée La Chartreuse est labélisé E3D, en processus de Développement Durable : former le futur citoyen aux choix complexes qui mettent en jeu le développement durable dans son existence personnelle et dans la société dans laquelle il vit.

• Restauration

Self sur place, commerces alimentaires et de restauration à proximité.

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmise par l'UFA.
- Liste de logements chez l'habitant transmise par l'UFA .

Matériel / Équipement

Le plateau technique compte 3 ateliers, sur 300m².

Ces locaux sont équipés aux normes de sécurité et de prévention, ils disposent des équipements de sécurité nécessaires.

Les apprenants ont à leur disposition tous les systèmes rencontrés dans leur domaine professionnel et nécessaires à la préparation et le passage de leur examen.

Coordonnées de l'UFA



Lycée La Chartreuse Paradis

2 rue du Pont de La Chartreuse
43700 BRIVES-CHARENSAC
04 71 09 83 09
lycee.pro@pole-lachartreuse.fr
www.pole-lachartreuse.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026